



## Païement différé d'un salaire

Par **MeD06**, le **22/09/2010** à **11:20**

Bonjour à tous,

je suis gérant non salarié d'une entreprise qui a un magasin de vente de détail. Je suis seul à m'occuper du magasin. Je travaille dans ce magasin depuis 14 mois sans salaire fixe. Je n'ai pas de fiche de salaire.

Je voudrais savoir si cela est possible que l'entreprise me donne aujourd'hui des fiches de salaire (a posteriori) pour mes 14 derniers mois de travail. Il faut savoir que l'entreprise ne pourra pas me payer la totalité de ces salaires, il faut donc qu'une partie de ces salaires soit inscrite comme une dette dans le bilan. Cela est-il possible?

Merci à tous pour vos réponses